

Délibération 5.07

Port du Tréport - Signature avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts-de-France (CCILHF) d'un protocole global de sortie de concession relatif à l'exécution de la concession du port du Tréport

Intervention de Laurent JACQUES

Nous venons d'entendre mon collègue Alban Bruneau qui a rappelé en quelques mots la situation calamiteuse dans laquelle s'est retrouvé le port de Fécamp après plusieurs décennies d'incurie dans la gestion par la CCI Locale.

Si le port du Tréport va rejoindre ceux de Fécamp et du Havre au sein d'un syndicat mixte dont la création nous réjouit, le bilan à mettre au crédit de la CCI Littoral Hauts-de-France, en charge de la gestion depuis 1980, est positif. Vous me direz, il ne saurait être pire.

Le port du Tréport se trouve aujourd'hui dans une situation favorable en raison d'un mode de fonctionnement tout à fait honorable, mais aussi, et cela mérite d'être salué, grâce aux investissements lourds consentis par le Département pour son entretien et son développement.

Le syndicat mixte des ports départementaux normands va donc prendre le relais au 1^{er} janvier prochain. Cela permettra, de fait, certaines améliorations, particulièrement dans la concertation et la mutualisation qui découlent de ce nouveau mode de fonctionnement.

Nous pourrons aussi compter, je le souhaite, sur une communication plus fluide de nature à faciliter les interactions entre les ports et les collectivités auxquelles ils sont rattachés.

Enfin, la création de ce syndicat devrait être de nature à favoriser les échanges avec les ports régionaux. Je pense ici tout particulièrement à ceux entre Le Tréport et sa grande sœur dieppoise où les pêcheurs tréportais sont nombreux à avoir leurs habitudes.

La signature du protocole global de sortie n'appelle donc pas de remarque particulière de notre part.